Les archives du Mans

Le service des Archives du Mans conserve, classe et rend accessibles par des outils de recherche les documents produits par les services municipaux et communautaires. Généalogistes, historiens, étudiants et simples curieux de l'histoire locale y trouveront leur bonheur.

Page modifiée le mercredi 28 juin 2023 • Données Ville du Mans

Patrimoine public

© Gilles Moussé - Ville du Mans

Les Archives du Mans collectent, classent, conservent et communiquent au grand public tous les documents produits par les services municipaux du Mans, depuis le XIXe siècle, et les services communautaires, depuis 1972.

Aussi, à l'exception du Mans, pour accéder aux archives des différentes communes de Le Mans Métropole, il faut directement **s'adresser dans chaque commune**.

Nous sommes situés dans le quartier de Saint-Pavin-des-Champs, dans un bâtiment construit en 1909 pour abriter les bureaux d’études et le siège social de la fonderie Chappée.

Mémoire partagée

Nous accueillons quiconque montre de l’intérêt pour le passé : généalogistes, administrés, historiens, étudiants et simples curieux de l’histoire locale y trouveront leur bonheur.

Les Archives permettent au public de retracer la vie du Mans sous des angles aussi variés que l’urbanisme, l’architecture, la démographie, les événements politiques, les loisirs, le développement économique, la vie sociale, les transports, les pratiques sportives ou l’enseignement public sur plus de 200 ans.

Collections documentaires

Les documents sont regroupés **par date et nature** selon le classement de 1926 en œuvre dans toutes les archives communales de France. Ces séries sont désignées par des lettres et doubles lettres.

Les **archives anciennes** (antérieures à 1792), peu volumineuses, constituées des registres de baptêmes, mariages et sépultures des anciennes paroisses du Mans et de l’hôpital général du Mans (1524-1793). À noter que les autres archives anciennes ont été déposées au XIXe siècle aux Archives départementales de la Sarthe, sous la cote 111 AC.

Les **archives modernes** (1790-1940) sont réparties par grands domaines d’activités (administration communale, état civil, affaires militaires, hygiène publique, élections, édifices communaux, finances).

Les **archives contemporaines** (de 1940 à nos jours), dans la série W, regroupent par ordre chronologique d’entrée l’ensemble des documents produits par la Ville depuis 1940 et la communauté urbaine depuis 1972.

Autres fonds

"Archives" ne riment pas uniquement avec "écrits". C'est pourquoi, en poussant nos portes, vous trouverez des fonds complémentaires.

- Des images, des photographies, des cartes postales, des affiches illustrées,
- des cartes et plans,
- une bibliothèque administrative et d'histoire locale,
- des revues d'histoire locale,
- les magazines Le Mans notre ville et Le Mans Métropole.

Salle de lecture

Nous prenons votre inscription une fois pour toutes sur **présentation d'une pièce d'identité**.

La consultation des documents s'effectue en salle de lecture située au premier étage du bâtiment. Vous relevez, dans nos fichiers, inventaires et base de données, les cotes des documents que vous souhaitez consulter et nous vous les communiquons.

La reproduction de certains documents est possible. Pensez également à vous munir d'un appareil photo car les photographies sont autorisées, sans flash, sur de nombreux documents. L'utilisation des images est toutefois soumise à autorisation.

Tarifs

L'obligation de communication découlant du Code du Patrimoine n'entraîne aucun droit à la reproduction de document. Cette facilité est accordée aux chercheurs dans la mesure où l'état du document le permet et en conformité avec le règlement de réutilisation des données publiques.

L'impression est gratuite jusqu'à 20 pages ainsi que l'envoi de fichiers numériques.

3180 m

de documents d'archives

C'est le métrage linéaire conservé dans les magasins d'archives au Mans.

Recherche

Voici le type de documents les plus fréquemment consultés en salle de lecture.

Documents	Périodes
Actes de naissance	1793-1922
Actes de mariages et de décès	1793-1947
Recensements de la population	1881-1936
Registres paroissiaux	1524-1792
Plans cadastraux	1810-1812 et 1844-1847
Plans architecturaux et cartes de ville	XIXe-XXe siècles
Photographies, affiches et cartes postales	XIXe-XXIe siècles
Délibérations du conseil municipal du Mans	1799-2017
Délibérations du conseil communautaire	1972-2017

Formes

Affiches, maquettes, plans, les documents disponibles à la consultation prennent de multiples formes. Retrouvez des exemples dans le diaporama ci-dessous.

Le port, la Sarthe et le canal des planches, 1959 (15FiCum1/40).
© Ville du Mans

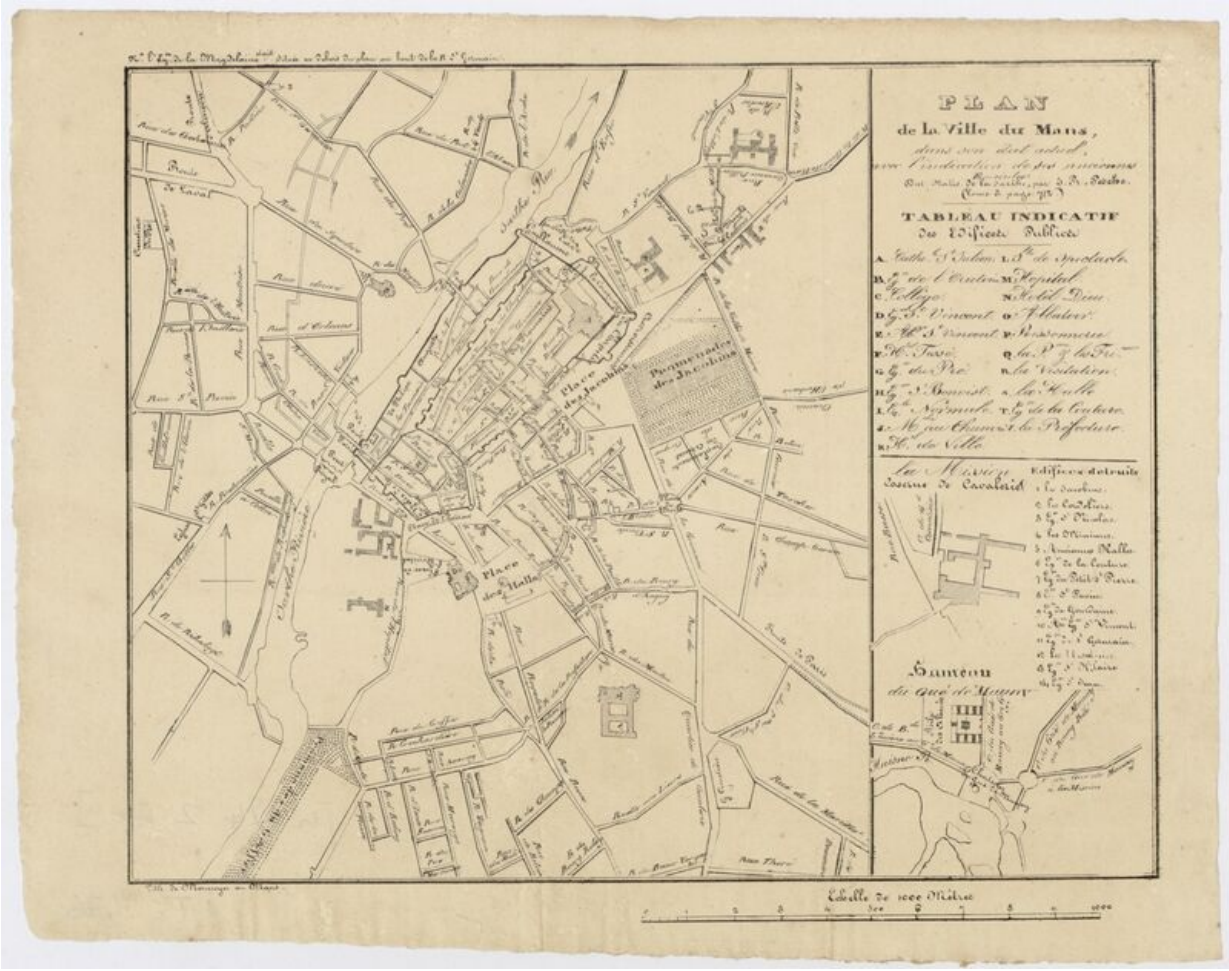

Plan de la ville du Mans, XXe siècle (1Fi476).
© Ville du Mans

Maquette du centre d'affaires Novaxis, 1980 (Maq2000-23-2).
© Ville du Mans

Séance du 29 vendémiaire an 8.

Aujourd'hui vingt neuf vendémiaire an huit de la République sur les onze heures du matin.

Les membres de l'administration municipale assemblés, savoir les Citoyens Leyer faisant fonction de président, Paré, ~~Bany~~ Baume, Fay administrateurs municipaux et Gaston Commissaire du Directoire exécutif.

Nº 1er. Lettre du Commandant de la place portant la municipalité que l'arbre de la liberté sera planté en cette commune.

1793/03/01

La séance ouverte, il est donné lecture d'une lettre du Citoyen Auvray Commandant militaire de la place en date de jourd'hui par laquelle il prévient l'administration municipale que demain trente du présent l'arbre de la liberté sera planté en cette commune et qu'il doit être fait les préparatifs de cette fête où quelle assistera les autorités civiles et militaires.

Lecture faite de ladite lettre,

L'administration municipale, ouï le Commissaire du Directoire exécutif, arrête ce qui suit :

L'arbre de la liberté sera planté demain en cette commune place du Hallet à quatre heures du soir ;

Les fonctionnaires publics seront invités à se rendre à trois à assister à cette cérémonie et à se réunir municipalement à la maison commune à trois heures précises. Le cortège sortira de la municipalité ayant en tête la musique et au milieu des fonctionnaires sera traîné un char sur lequel sera placé l'arbre enguirlandé de rubans tricolores, l'arbre sera suivi des Olivier marchandes ; la garde et se rendra sur la place du Hallet ; l'arbre planté sur son socle funéraire

Vuy 7.

et des cris de vive la République, le cortège se mettra en marche par la rue du Cornet, la vieille porte, la Cigogne, la rue de la Croix, St Hilaire, la place de la liberté et se rendra à la maison commune, arrêté en outre qu'une expédition du présent sera envoyée dans au général Vimeux qui en informera le commandant de la place.

Leyer

Fay

Séance du 30 vendémiaire an 8.

Procès verbal constatant la plantation de l'arbre de la liberté en cette Commune.

1793/04/01

Aujourd'hui trente vendémiaire an huit de la République sur les trois heures de relevée.

L'administration municipale assemblée en lieu ordinaire de ses séances, à l'effet de faire en sorte les différentes autorités constituées tant civiles que militaires envoyées sur les trois heures pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté. Le cortège formé est sorti de la maison commune sur les quatre heures par la cour battante de la municipalité ayant en tête la musique et au milieu duquel fonctionnaires était traîné un char sur lequel était placé l'arbre en guirlande de rubans tricolores, à côté duquel les Olivier marchandes, la garde et suivi s'est rendu sur la place du Hallet où l'arbre de la liberté a été planté au son des fanfares, des cris de vive la République et après des discours analogues à la cérémonie prononcés par le général Vimeux et le commandant de la place. Le cortège s'est réuni en marche par la rue du Cornet, la vieille porte, la Cigogne,

Délibération du conseil municipal, an VIII (1D1)

© Ville du Mans